



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES (Vers un retour à la normale)

Du 22 juin au 10 juillet 2020

Ce plan ne remet pas en cause les consignes désormais applicables à l'ensemble de la population. La plus grande vigilance doit être de mise pour assurer la sécurité des résidents et du personnel. C'est pourquoi, l'application systématique des gestes barrières dans un esprit de responsabilité collective et la réponse immédiate en cas de suspicion d'un nouveau cas COVID sont les conditions indispensables à la réussite de la reprise d'activités.

L'objectif est un retour à un fonctionnement proche de celui avant la crise à partir du 10 juillet 2020. Néanmoins, l'établissement doit être en mesure de faire face à un nouvel épisode épidémique du COVID en conservant les mesures énoncées ci-dessous et en réactivant ses protocoles relatifs à l'encadrement du droit de visite et à la circulation des personnes au sein de la structure :

- Le respect strict des gestes barrières et d'hygiène :
 - le port du masque chirurgical obligatoire par le personnel et les personnes extérieures à l'établissement doit être maintenu jusqu'à nouvel ordre
 - le lavage des mains avec une solution hydro alcoolique
 - le nettoyage des surfaces susceptibles d'avoir été touchées
 - l'aération fréquente des pièces
- La conservation d'une zone dédiée COVID mais réduite se composant de 3 places salle Rabier et d'une chambre double, soit 5 places au total.
- Les tests PCR devront être demandés aux résidents et aux agents présentant le moindre symptôme.

1- LES ADMISSIONS

- Les admissions sont autorisées **à compter du 29 juin** sous réserve de la réalisation d'un test PCR datant de moins de 3 jours.
- **A compter du 29 juin**, les rendez-vous administratifs pourront également reprendre (1 personne maximum, port du masque).

2- VISITES DES PROCHES

Il convient à chaque professionnel de l'EHPAD de rappeler aux proches des résidents, oralement voire par écrit, la nécessité des gestes barrières pour la santé de tous. Les proches doivent se munir d'un masque chirurgical propre, le stock de l'établissement ne permettant pas de fournir tout le monde.

A compter du 29 juin :

- Suppression des visites par service, les visites seront libres.
 - Plus de limitation du nombre de visiteurs à l'exception de 2 visiteurs au maximum dans la chambre du résident. Il est demandé au personnel de rester vigilant à l'application de cette règle.
 - Les entrées se feront par l'accueil principal ou par la place du village (horaires habituels).
- Rappel : le registre est toujours à renseigner. Bien se laver les mains et porter un masque chirurgical propre avant d'aller dans les services.

A compter du 4 juillet :

- Reprise des visites libres le week-end. Les entrées se feront par la place du village uniquement.

Rappel : le registre sera toujours à renseigner. Port du masque chirurgical propre obligatoire, bien se laver les mains avant d'entrer.

3- LES SORTIES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

A compter du 22 juin :

- Reprise des sorties collectives avec les animatrices sans limite du nombre de participants mais sans contact avec un tiers extérieur. Application des mesures barrières nécessaires. Exemple : sorties en forêt, pique-nique...
- Reprise des sorties individuelles sans contact avec un tiers extérieur. Respect des gestes barrières.

A compter du 10 juillet :

- Reprise des sorties collectives avec les animatrices sans limite du nombre de participants. Les accompagnants doivent veiller à l'application stricte des mesures barrières dans les cas de contact avec des tiers.
- Reprise des sorties en famille en respectant les mesures barrières.
- Reprise des sorties extérieures à l'EHPAD possibles pour les résidents (courses, centre-ville, etc.) avec le port d'un masque fourni par l'établissement si contact avec des tiers.

4- LA VIE SOCIALE

A compter du 22 juin au plus tard :

- L'ensemble des prestataires médicaux et paramédicaux reprennent leurs consultations.
- Coiffeuses et esthéticiennes peuvent de nouveau intervenir avec le protocole mis en place.

A compter du 29 juin au plus tard :

- Les repas du midi et du soir sont à nouveau servis à compter du 30 juin en salle de restauration pour l'ensemble des résidents sans limitation du nombre et en veillant dans la mesure du possible au respect des distances. Le menu unique est conservé jusqu'en septembre.
- La composition des groupes pour les activités d'animation n'est plus limitée.
- Les coiffeuses peuvent recevoir de nouveau plusieurs résidents dans le salon de coiffure dédié.
- Les jeux collectifs peuvent reprendre (belotte, etc.)

A compter du 10 juillet :

- Reprise des animations avec des prestataires externes au sein de l'établissement.
- Reprise des repas avec les proches au sein de la structure. Maximum 6 personnes.
- Retour des bénévoles en structure.
- Reprise des cultes dans la petite chapelle (uniquement pour les résidents pour le moment).

Jean-Luc VICTOR, directeur

